



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 mars 2012
Français
Original : anglais

Lettres identiques datées du 16 mars 2012, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

Me référant à la lettre du représentant du régime israélien en date du 12 mars 2012 (S/2012/148), dans laquelle la République islamique d'Iran fait l'objet d'allégations dénuées de fondement et qui contient des faits falsifiés, je tiens à indiquer ce qui suit :

La République islamique d'Iran rejette catégoriquement les allégations concernant le « passage en contrebande d'armes sophistiquées dans la bande de Gaza » qui se fondent sur des informations fausses et trompeuses fournies par le régime sioniste. L'appui apporté par l'Iran au peuple palestinien a été d'ordre moral, humanitaire et politique. Ce n'est pas la première fois que le régime israélien, s'efforçant futilement de détourner l'attention de la communauté internationale de ses crimes et atrocités contre les Palestiniens, a recours à une campagne de déformation, de diffamation et d'affabulation.

Au cours des six dernières décennies, la communauté internationale a été le témoin des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité que le régime israélien a commis impitoyablement, en particulier contre les Palestiniens, en toute impunité. Rien qu'au cours des derniers jours, il a attaqué plusieurs fois les Palestiniens sans défense de Gaza, tuant et blessant un certain nombre de civils innocents.

Dans la lettre susmentionnée, le représentant du régime israélien parle de sécurité, de paix et de stabilité dans la région du Moyen-Orient. L'Iran a soutenu, et soutiendra sans fléchir, la stabilité et la sécurité au Moyen-Orient, où le régime israélien a été la seule source de tensions et de violence depuis des décennies. Il est indubitable que le régime israélien élabore des allégations dénuées de fondement afin de détourner l'attention de la communauté internationale des atrocités qu'il a commises contre les populations de la région.

Il est regrettable que l'impunité avec laquelle ledit régime a pu commettre ses crimes jusqu'à présent l'ait encouragé à continuer et même a faire preuve d'un mépris toujours plus flagrant pour les principes les plus fondamentaux du droit international et de la Charte des Nations Unies. Il est largement temps, de fait, que la communauté internationale, et en particulier le Conseil de sécurité, prenne des mesures efficaces pour lutter contre les politiques et pratiques illégales et criminelles du régime israélien et mette un terme à son terrorisme d'État contre le peuple palestinien et d'autres peuples de la région.



Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Mohammad **Khazae**
